



## Pétition de soutien à Bouge Toit

Des millions de mal-logés, des milliers de personnes à l'abri précaire, des centaines de sans-papiers sans toit, telle est la triste réalité de la France en 2013.

Avec le recul, force est de reconnaître que l'association Bouge Toit, créée en février 2011, a eu le courage d'anticiper très tôt dans les actes la légitimité de la réquisition.

Celle de l'école Jeanne Hachette a permis d'abriter 4 familles.

Le 1er février, une assignation au tribunal avec demande d'expulsion a été adressée aux familles et à Bouge Toit dont le but est d'obtenir le relogement de tous les occupants de l'école.

Devenue un interlocuteur incontournable des autorités locales, Bouge toit doit pouvoir poursuivre son action.

Ainsi, les soussigné·e·s :

▪ expriment leur soutien à Bouge Toit dans l'épreuve judiciaire à laquelle elle doit faire face actuellement ;

▪ soutiennent ses démarches auprès des Collectivités Territoriales et de l'État pour qu'ils procurent aux personnes que Bouge Toit a prises en charge, et à d'autres qui feraient appel à elle, un logement digne et pérenne, leur permettant d'accéder à une citoyenneté pleine et entière ;

▪ s'engagent à l'aider, sous toutes les formes qu'elles jugeront possibles, y compris financièrement, dans ses actions pour un droit au logement pour toutes et tous dans notre département.

NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	J'adhère (5€)	Je donne

- Pour le soutien financier, les chèques libellés à l'ordre de « Bouge toit » sont à faire parvenir à l'adresse suivante : Bouge Toit – 1 avenue des tamaris – 66000 Perpignan

- Les pétitions remplies sont à renvoyer à la même adresse.